



*Nationaler Verein für Qualitätsentwicklung in Spitälern und Kliniken  
Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques  
Associazione nazionale per lo sviluppo della qualità in ospedali e cliniche*

---

# Exigences pour les concepts d'évaluation de l'ANQ

---

Mai 2024/version 4.0

Ce document de base Version 4.0 a été approuvé et adopté par le comité directeur de l'ANQ le 16 mai 2024.



## Table des matières

---

1.	Introduction.....	3
2.	Objectifs visés des concepts.....	3
3.	Destinataires.....	4
4.	Exigences relatives au contenu des concepts d'évaluation .....	4
4.1	Présentation des résultats de mesure spécifiques à l'hôpital/la clinique et des résultats de mesure pour d'autres groupes-cibles (non publique) .....	4
4.2	Présentation des résultats de mesure comparatifs nationaux (publique) .....	5
5.	Exigences structurelles pour les concepts d'évaluation .....	5

## 1. Introduction

---

L'ANQ lance et coordonne les mesures de la qualité des résultats (outcome) décidées de manière paritaire dans les hôpitaux et les cliniques, dans le but de documenter la qualité et de publier les résultats pour servir d'impulsion à des processus d'amélioration internes à l'hôpital/la clinique.

Chaque thème de mesure s'accompagne au minimum d'un concept de mesure/manuel de mesure, un concept d'évaluation (CE) et d'un concept de publication (CP). En outre, d'autres documents pertinents pour la mesure (p. ex. modèle de saisie des données) sont créés à l'occasion de chaque mesure. L'élaboration se fait, le cas échéant, en collaboration avec les instituts d'analyse compétents.

Les membres de l'ANQ sont consultés lors de l'élaboration de nouveaux concepts d'évaluation ou lorsque le comité directeur de l'ANQ estime que les modifications sont importantes. Comme la faisabilité, la compréhensibilité et l'utilité des concepts sont des critères importants, il est recommandé aux membres d'associer à la consultation les organisations qui leur sont affiliées, en particulier les hôpitaux et les cliniques.

Chaque groupe qualité (GQ) prend également position sur le concept et donne un feedback correspondant à l'ANQ. Après la finalisation, le groupe qualité concerné adopte le concept d'évaluation.

Les explications suivantes décrivent les exigences devant être satisfaites par un concept d'évaluation spécifique aux mesures.

Les exigences relatives à la publication des mesures de la qualité sont définies dans le document « Exigences pour les concepts de publication de l'ANQ ».

## 2. Objectifs visés des concepts

---

En élaborant les concepts d'évaluation, l'ANQ poursuit les objectifs suivants :

- Présentation compréhensible du processus de recueil, de transmission, de correction et d'analyse des données.
- Description de la manière dont la protection des données/le respect du règlement des données sont garantis.
- Explication compréhensible de la méthode d'évaluation des données, de la présentation des résultats de mesure et de l'ajustement éventuel des risques.
- Explication compréhensible des éventuelles validations.
- Les analyses permettent des comparaisons équitables
- Les résultats des mesures peuvent être interprétés dans le contexte des hôpitaux et des cliniques et être utilisés pour le développement de la qualité.
- Le concept décrit l'évaluation pour les niveaux suivants :
  - la présentation des résultats de mesure spécifiques à l'hôpital/clinique,
  - la présentation comparative (hôpitaux/cliniques, groupes hospitaliers ou groupes de soins),
  - la présentation comparative nationale pour la publication,
  - la description de la qualité des données.
- Dans la mesure du possible, il est indiqué comment les largeurs de bande et les valeurs de référence peuvent être définies.

### 3. Destinataires

---

Le concept d'évaluation s'adresse à :

- aux personnes des hôpitaux/cliniques impliquées dans les mesures de l'ANQ,
- aux partenaires contractuels du Contrat de l'ANQ et les adhérents au Contrat qualité national ANQ 2011,
- aux autres personnes intéressées.

Lors de la formulation et de la structuration des concepts, il faut tenir compte du fait qu'une partie des destinataires ne sont pas des experts dans les thèmes de mesure concernés.

Les concepts d'évaluation sont accessibles au public sur le portail Web de l'ANQ.

### 4. Exigences relatives au contenu des concepts d'évaluation

---

Pour l'analyse des données, l'ANQ tient compte des recommandations de l'Académie Suisse des Sciences Médicales (ASSM)<sup>1</sup>, qui servent de base à l'élaboration des concepts d'évaluation.

Lors de l'élaboration des concepts d'évaluation, l'ANQ tient également compte des exigences suivantes en matière de contenu :

- le contenu et le déroulement du recueil de données sont décrits dans les points essentiels.
- Y figurent les paramètres/variables utilisés pour décrire la qualité des données.
- La transmission des données, par exemple le transfert des données de l'hôpital/la clinique à l'institut d'analyse/au centre de logistique de mesure et la transmission des résultats de l'institut d'analyse au bureau de l'ANQ, est décrite de manière compréhensible.
- Les procédures appliquées pour garantir la protection des données conformément au règlement des données de l'ANQ<sup>2</sup> sont décrites.

Si des applications d'intelligence artificielle sont utilisées pour l'évaluation, cela doit être décrit et il faut s'assurer que la protection et la sécurité des données sont garanties à tout moment.

Pour assurer la traçabilité des modifications apportées aux concepts d'évaluation existants, seules les dernières modifications de contenu doivent être marquées en **gris clair**. Les modifications formelles/linguistiques (p. ex. espaces, fautes d'orthographe, sexe, etc.) ne doivent pas être marquées comme modifications. L'explication suivante est mentionnée sur la page de titre : « Les adaptations à la version XY sont marquées en gris ». Si une version du concept est soumise à consultation, le classement des versions doit être effectué comme suit : V1 ; V2 ; V3. Si le concept fait l'objet de révisions de moindre importance (sans consultation), le classement des versions doit être effectué comme suit : V1.1 ; V1.2 ; V1.3.

#### 4.1 Présentation des résultats de mesure spécifiques à l'hôpital/la clinique et des résultats de mesure pour d'autres groupes-cibles (non publique)

La présentation (tableaux, graphiques) des résultats de mesure spécifiques aux hôpitaux/cliniques et des résultats de mesure pour d'autres groupes-cibles éventuels est décrite et il est possible de voir

---

<sup>1</sup> [Recueil, analyse et publication des données concernant la qualité des traitements médicaux](#). Version 19.5.2009

<sup>2</sup> [Règlement des données de l'ANQ](#)

sous quelle forme (descriptive ou ajustée au risque ; avec ou sans valeur de comparaison) les résultats de mesure sont mis à la disposition des hôpitaux/cliniques ou d'autres groupes. Les types de graphiques et leur interprétation y sont décrits.

Afin d'assister les hôpitaux/cliniques dans leur travail sur la qualité et de transmettre les résultats de manière compréhensible à d'autres groupes, des explications sur l'interprétation des résultats de mesure ainsi que des indications sur la manière d'identifier un éventuel potentiel d'amélioration peuvent être fournies.

#### 4.2 Présentation des résultats de mesure comparatifs nationaux (publique)

La présentation (tableaux, graphiques) des résultats de mesure comparatifs nationaux est décrite. Les résultats des mesures sont présentés par site pour les groupes hospitaliers et de cliniques. Sont également indiqué les indicateurs et les valeurs de comparaison (moyennes, centiles, intervalle de confiance, écart-type, etc.) utilisés à cet effet.

L'ajustement des risques, s'il est effectué, est décrit dans les grandes lignes. Les variables utilisées pour l'ajustement, ainsi que les analyses statistiques et les modèles choisis, sont visibles et justifiés. Des indications sur l'interprétation sont également fournies.

Les exigences relatives à la publication transparente d'évaluations comparatives nationales des résultats de mesure sont régies par les « Principes et exigences pour les publications de l'ANQ ».

## 5. Exigences structurelles pour les concepts d'évaluation

---

Un concept d'évaluation spécifique à un thème de mesure répond aux exigences du document « Exigences pour les concepts d'évaluation de l'ANQ ».

Les concepts d'évaluation sont structurés selon le schéma ci-dessous :

- Contexte
- Méthode de la mesure
  - Instruments
  - Base de données
  - Description des données à collecter
  - Critères d'inclusion et d'exclusion des patient-e-s
- Logistique de mesure
  - Recueil et collecte des données
  - Ajustement des données
  - Transmission des données
  - Conservation des données
  - Respect de la protection des données/sécurité des données
- Analyse des données
  - Méthode
  - Qualité des données
- Présentation de résultats de mesure spécifiques pour les hôpitaux/cliniques et autres groupes-cibles (non publiques)
  - Présentation et types de graphiques utilisés
  - Ajustement des risques (si effectué)
- Présentation des résultats comparatifs nationaux (publique)
  - Présentation et types de graphiques utilisés



- Ajustement des risques (si effectué)
- Interprétation des résultats de la mesure
- Littérature
- Mentions légales

Les logos de l'ANQ et de l'institut d'analyse figurent sur la page de couverture. On vise un volume de 20 pages DIN A4.

Les concepts d'évaluation doivent être rédigés dans les modèles de documents de l'ANQ (prise en compte des directives de mise en page).